

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

#### Arrêté du 27 janvier 2022 fixant au titre de l'année 2022 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement de bibliothécaires

NOR : ESRH2201752A

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 27 janvier 2022, le nombre de postes offerts au titre de l'année 2022 aux concours externe et interne pour le recrutement de bibliothécaires est fixé à 18.

Ces postes sont répartis de la manière suivante :

- concours externe : 13 postes ;
- concours interne : 5 postes.

Ces postes sont à pourvoir dans les bibliothèques et établissements relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, dans les bibliothèques relevant du ministre chargé de la culture et à la ville de Paris.